

Séance extraordinaire du 8 décembre 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce huitième jour du mois de décembre deux mille quatorze à dix-huit heures quinze, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-11-49

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2014-11-50

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 1^{er} décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-51

Décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis)

[Documents d'aide à la décision : AGR-2014-022, AGR-2014-025 et AGR-2014-027](#)

ATTENDU la décision du comité de démolition autorisant la démolition du bâtiment situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis) du 26 août 2014;

ATTENDU l'audition tenue par le conseil de la Ville le 11 novembre 2014 à la suite de l'appel de cette décision;

ATTENDU les délibérations tenues par les membres du conseil de la Ville à la suite de cette audition;

ATTENDU que les membres du conseil de la Ville ne sont pas convaincus de l'opportunité de la démolition de cet immeuble après analyse, entre autre, des rapports d'expertise déposés à l'égard de cette demande;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De refuser la démolition du bâtiment situé au 6410, rue Saint-Laurent (secteur Lévis), pour les motifs suivants :

- les éléments portés à l'attention du conseil de la Ville lors de l'audition tenue le 11 novembre 2014;
- les rapports d'expertises déposés à l'égard de cette demande ne permettent pas de conclure clairement à l'opportunité de démolir cet immeuble.

Le maire appelle le vote.

Ont voté pour : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Robert Maranda, Fleur Paradis et Michel Patry ainsi que le maire Gilles Lehouillier.

Ont voté contre : les membres du conseil Serge Côté, Réjean Lamontagne et Michel Turner.

Adoptée à la majorité

CV-2014-11-52

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 25 novembre 2014

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 25 novembre 2014 est déposé.

CV-2014-11-53

Abolition d'un poste professionnel de conseiller ou conseillère en développement des compétences au Service de la dotation et du développement organisationnel de la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue et création d'un poste de conseiller ou conseillère en gestion des talents à ce service

[Document d'aide à la décision RH-2014-157](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser les modifications de postes suivantes :

- d'abolir un poste professionnel non syndiqué à temps complet de conseiller ou conseillère en développement des compétences, classe 5, au Service de la dotation et du développement organisationnel à la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue;
- de créer un poste professionnel non syndiqué à temps complet de conseiller ou conseillère en gestion des talents, classe 5, à ce service ;
- d'autoriser la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder à un appel de candidatures afin de pourvoir au poste ainsi créé.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-54

Reconduction d'un poste professionnel de conseiller ou conseillère en gestion de talents au Service de la dotation et du développement organisationnel de la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue et nomination à ce poste

[Document d'aide à la décision RH-2014-158](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser la modification de poste suivante :

- de reconduire un poste professionnel non syndiqué à temps complet de conseiller ou conseillère en gestion des talents, classe 5, au Service de la dotation et du développement organisationnel de la Direction des ressources humaines et de l'amélioration continue ;
- de nommer Annie Deslandes au poste de conseillère en gestion des talents, classe 5, à ce service de cette direction.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-55

Modification de la résolution CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la politique municipale en sécurité civile »

[Document d'aide à la décision DG-2014-220](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier la résolution CV-2013-03-86 « Nomination d'un coordonnateur municipal conformément à la politique municipale en sécurité civile » par le remplacement des mots « le directeur général » par les mots « le directeur général adjoint – sécurité publique » et par le remplacement des mots « le

directeur général adjoint ou la directrice générale adjointe – développement durable » par les mots « le directeur ou la directrice de la Direction du service de la sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-56

Attribution du contrat pour les travaux d'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable du secteur Charny et décret des travaux

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2014-029](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour l'augmentation de la capacité de l'usine de production d'eau potable du secteur Charny (appel d'offres 2014-50-87) à Filtrum inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 7 892 638 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-57

Détermination et installation de panneaux d'arrêt et enlèvement d'un panneau d'arrêt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt aux endroits suivants :

325° sur la rue de la Ballade, à l'intersection de la Rapsodie, en direction nord et sud, dans le secteur Charny;

326° sur la rue des Érables, à l'intersection de la rue de la Colline, en direction est et ouest, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome;

327° sur la rue du Bôme, à l'intersection de l'avenue Boutin Sud, en direction est, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville;

328° sur la rue du Bôme, à l'intersection de l'avenue Robitaille, en direction nord, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome;

329° sur la rue de Hérons, à l'intersection de la rue des Hérons, en direction sud, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome;

330° sur la rue des Pinsons, à l'intersection de la des Fauvettes, en direction nord et sud, dans le secteur Lévis;

331° sur la rue Saint-Georges, à l'intersection de la Charles-Rodrigue, en direction nord et sud, dans le secteur Lévis;

De décréter l'enlèvement du panneau d'arrêt installé à l'endroit suivant :

14° sur la rue de la Prairie ouest, à la jonction du chemin Petit-Saint-Jean, en direction ouest, dans le secteur Saint-Jean-Chysostome.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-58

Adoption du budget 2015 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 de la Société de transport de Lévis
[Document d'aide à la décision INF-2014-023](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le budget 2015 (amendé 1) de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est adopté par sa résolution 2014-219.

D'approuver le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017 de cette société, tel qu'il est adopté par sa résolution 2014-211.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-59

Approbation du Règlement numéro 131 de la Société de transport de Lévis
[Document d'aide à la décision INF-2014-025](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'approuver le Règlement numéro 131 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 7 000 000 \$ pour le financement de la construction de voies réservées au transport collectif sur la route 116 entre le viaduc du CN à St-Rédempteur et le viaduc de l'autoroute 20.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-60

Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux
[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-141](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux au montant subventionné de 79 156 \$, tels qu'ils sont énumérés à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-141, conformément aux exigences du ministère des Transports, ces travaux ayant été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-61

Entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec relativement à la fourniture de services en matière de formation à la conduite sur motocyclette

[Document d'aide à la décision POL-2014-022](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Québec concernant la fourniture de services en matière de formation policière à la conduite sur motocyclette, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2014-022, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-62

Aide financière à la Société d'histoire régionale de Lévis

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2014-028](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière de 2 325 \$ à la Société d'histoire régionale de Lévis, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2014-028, afin de lui permettre de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant l'aide financière à Diffusion culturelle de Lévis et à Diffusion Avant Scène et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2014-11-63

Aide financière à Diffusion culturelle de Lévis et à Diffusion Avant Scène

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2014-030-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder une aide financière aux organismes suivants, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-ART-2014-030, afin de leur permettre de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| • Diffusion culturelle de Lévis | 24 327 \$ |
| • Diffusion avant scène | 19 393 \$ |

Adoptée à la majorité

CV-2014-11-64

Proclamation de la *Semaine de l'action bénévole*

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer *La Semaine de l'action bénévole* du 12 au 18 avril 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-65

Crédits additionnels pour le programme d'interventions dans les parcs [Document d'aide à la décision DVC-SPO-2014-033](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder une demande de crédits additionnels équivalant au montant de 7 000\$, soit les sommes reçues par les différents partenaires, au poste 1-03-201-52-010 (affectation aux activités d'investissement provenant des revenus de fonctionnement – crédits additionnels), pour les travaux d'aménagement du parc et des aires de jeux, du parc des Pompiers et de l'achat d'un module de parc de planches à roulettes pour le parc du Rigolet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-66

Attribution d'odonymes à des rues [Document d'aide à la décision URBA-2014-235](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Clément Genest

Dattribuer les odonymes suivants aux nouvelles rues dont les plans sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2014-235 :

Secteur Saint-Nicolas :

- rue 1 : rue des Juncos
- rue 2 : rue des Crécerelles

Secteur Pintendre :

- rue 3 : rue de Coutances
- rue 4 : rue Rose-A.-Beaudoin
- rue 5 : rue Louis-Hallé
- rue 6 : rue Basile-Nolin
- rue 7 : rue Albert-Lachance

Secteur Lévis :

- rue 8 : Côte Boulet

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-67

Acquisition de servitudes sur une partie des lots 4 173 241 et autres du cadastre du Québec (rue Thomas-Chapais, secteur Lévis) et affectation à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision DEV-2014-188](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 4 713 241 du cadastre du Québec d'une superficie de 6,0 mètres carrés, telle qu'elle est décrite et délimitée suivant la description technique préparée par Pierre Grégoire, le 14 juillet 2014, sous le numéro 7 850 de ses minutes, en faveur du lot 4 664 044 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 4 713 242 de ce cadastre d'une superficie de 42,0 mètres carrés, telle qu'elle est décrite et délimitée suivant la description technique préparée par Pierre Grégoire, le 14 juillet 2014, sous le numéro 7 850 de ses minutes, en faveur du lot 4 664 044 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

D'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle sur une partie du lot 4 664 046 de ce cadastre d'une superficie de 51,0 mètres carrés, telle qu'elle est décrite et délimitée suivant la description technique préparée par Pierre Grégoire, le 14 juillet 2014, sous le numéro 7 850 de ses minutes, en faveur du lot 4 664 047 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De décréter que ces parties de lots sont affectées à l'utilité publique, conditionnellement à l'acquisition des servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-68

Remplacement de la servitude visée par la résolution CV-2014-06-72, avenant au bail intervenu avec 9296-0194 Québec inc. concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation des lots 5 476 269 et 5 476 270 du cadastre du Québec

[Document d'aide à la décision DEV-2014-196](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accepter le remplacement de la servitude prévu à l'offre d'achat acceptée par la résolution CV-2014-06-72 par celles contenues dans l'acte de vente annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-196.

De conclure l'avenant au bail concernant la location de deux patinoires (secteur Saint-Romuald) intervenu le 15 septembre 2014 avec 9296-0194 Québec inc., tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

De confirmer que les lots 5 476 269 et 5 476 270 du cadastre du Québec ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à la signature de l'acte de vente du lot 5 476 269 de ce cadastre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-69

Aide financière à la Corporation de développement du Vieux-Lévis

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer une aide financière au montant indiqué par la Direction du développement économique et de la promotion à la Corporation de développement du Vieux-Lévis dans le cadre de l'organisation de la Rue carnavalesque, les 6, 7 et 8 février 2015 dans le Vieux-Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-70

Renonciation à l'exercice d'un droit de préférence d'achat relativement au lot 4 753 444 du cadastre du Québec (Parc industriel Perreault)

[Document d'aide à la décision DEV-2014-208](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De renoncer à l'exercice du droit prévu à la clause de préférence d'achat stipulée à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis sous le numéro 18 072 398, à l'égard du lot

4 753 444 du cadastre du Québec, pour les fins d'une transaction à intervenir entre Casa auto inc., à titre de vendeur, et Gestion et location Adam inc., à titre d'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-71

Acquisition du lot 4 817 852 du cadastre du Québec (Parc industriel Bernières), financement afférent et affectation à l'utilité publique

[Document d'aide à la décision DEV-2014-210](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'acquérir le lot 4 817 852 du cadastre du Québec, au prix de 450 000 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale, et autres conditions apparaissant à la fiche de prise de décision DEV-2014-210, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De financer la dépense relative à cette acquisition, incluant les frais inhérents, à être assumés par la Ville, au montant maximal de 469 000 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De décréter l'affectation à l'utilité publique de ce lot, conditionnellement à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-72

Avenant à la convention de bail intervenue avec 9149-8329 Québec inc. pour l'agrandissement du Centre de congrès et d'expositions de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2014-212-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De conclure l'avenant à la convention de bail intervenue le 3 février 2014 avec 9149-8329 Québec inc. concernant l'utilisation de l'agrandissement du Centre de congrès et d'expositions de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2014-212-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-73

Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux intervenue avec Gestion immobilière Gignac et Sylvain inc. (Domaine Pointe-Lévy, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision BP-2014-014

Cette affaire n'est pas prise en considération.

CV-2014-11-74

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-89 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-89 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie du chemin Saint-Grégoire dans le secteur Saint-Étienne de Lauzon, sur une partie de la rue de la Traversière et de la rue des Chutes dans le secteur Saint-Nicolas, sur toute la rue Ernest-Lacasse, sur une partie des rues de la Concorde et des Rocailles (secteur Saint-Romuald), du Silence et de l'Église (secteur Lévis) et de réserver des espaces de stationnement aux personnes handicapées sur la rue du Mont-Marie (secteur Lévis) et sur le chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald).

CV-2014-11-75

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-90 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville René Fortin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-90 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Ce règlement a pour objet d'interdire à un conducteur d'un véhicule, autre qu'un autobus, circulant en direction sud sur la rue Claude-Jutras d'effectuer un virage à gauche sur la rue Simonne-Monet-Chartrand (secteur Saint-Nicolas), du lundi au vendredi, entre 6 h et 9 h et d'interdire en alternance, pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, le stationnement sur le terrain du parc des Plateaux.

CV-2014-11-76

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-91 modifiant le Règlement numéro 585 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-91 modifiant le Règlement numéro 585 relatif à la circulation et au stationnement de

l'ex-Ville de Saint-Rédempteur.

Ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur le terrain du centre communautaire situé sur la 7^e Rue (secteur Saint-Rédempteur), pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril.

CV-2014-11-77

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-92 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-92 modifiant le Règlement numéro 523-96 sur la circulation et le stationnement des véhicules de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur le terrain du parc Saint-Télesphore situé sur la rue Ernest-Bégin (secteur Saint-Romuald), pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril.

CV-2014-11-78

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-93 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-93 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur les stationnements du centre Raymond-Blais situés sur la rue Olympique et sur une partie du stationnement situé en bordure de la rue Saint-Louis, entre la rue Dorimène-Desjardins et la côte du Passage (secteur Lévis), pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril.

CV-2014-11-79

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-94 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-138-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-94 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Pintendre.

Ce règlement a pour objet d'interdire en alternance le stationnement sur le terrain de l'ancien hôtel de ville de l'ex-Municipalité de Pintendre situé sur la

10^e Avenue (secteur Pintendre), pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril.

CV-2014-11-80

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage pilotage de petits appareils volants téléguidés dans la zone A1816, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-128](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre l'usage pilotage de petits appareils volants téléguidés dans la zone A1816.

CV-2014-11-81

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (permettre l'usage habitation au-dessus d'un rez-de-chaussée à usage commercial dans la zone C2543 située au coin des rues Étienne-Dallaire et Flaubert, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-195](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone C2543, des logements aux étages situés au-dessus d'un rez-de-chaussée occupé ou destiné à être occupé par un ou des usages du groupe C1 et d'exiger l'aménagement d'un écran tampon.

CV-2014-11-82

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet d'établir un tarif d'honoraires pour la délivrance des permis et certificats ainsi que pour l'analyse de certaines demandes, plus particulièrement en matière d'urbanisme.

CV-2014-11-83

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage pilotage de petits appareils volants téléguidés dans la zone A1816, secteur Saint-Jean-

Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-128](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-128.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-84

Adoption du Projet de règlement RV-2014-13-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (permettre l'usage habitation au-dessus d'un rez-de-chaussée à usage commercial dans la zone C2543 située au coin des rues Étienne-Dallaire et Flaubert, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-195](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Projet de règlement RV-2014-13-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-195.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-85

Adoption du Second projet de Règlement RV-2014-13-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales et trifamiliales, zone H0229, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-218](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'adopter le Second projet de règlement RV-2014-13-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-82.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-86

Adoption du Second projet de Règlement RV-2014-13-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2082, rue Saint-Laurent, près de la rue Patton, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-227](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2014-13-71 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-30.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-87

Adoption du Second projet de règlement RV-2014-13-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usage complémentaire, zone I1551, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-232](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2014-13-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-31.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-88

Adoption du Règlement RV-2014-13-81 modifiant le Règlement RV-2014-13-50 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision POL-2014-020](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-81 modifiant le Règlement RV-2014-13-50 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable lors de déclenchement inutile d'alarme autre que pour un incendie et d'augmenter les frais pour les chèques retournés ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2014-13-81 modifiant le Règlement RV-2014-13-50 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-89

Adoption du Règlement RV-2014-13-82 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de la sécurité incendie et sur les frais exigés en cas de fausse alarme

[Document d'aide à la décision INC-2014-021-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-82 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de la sécurité incendie et sur les frais exigés en cas de fausse alarme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour les services rendus par la Direction du service de la sécurité incendie et sur les frais exigés en cas de fausse alarme ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2014-13-82 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de la sécurité incendie et sur les frais exigés en cas de fausse alarme.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-90

Adoption du Règlement RV-2014-13-83 modifiant le Règlement RV-2014-13-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2014-136](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-83 modifiant le Règlement RV-2014-13-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de corriger la numérotation des paragraphes ajoutés à l'article 1 du Règlement RV-2006-04-70 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2014-13-83 modifiant le Règlement RV-2014-13-56 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-91

Adoption du Règlement RV-2014-13-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme (développement Roc Pointe, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-215](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de créer des aires d'affectation parc et espace vert, publique et communautaire et résidentielle moyenne densité à même une aire d'affectation résidentielle faible densité;
- de modifier une aire d'affectation parc et espace vert et une aire d'affectation résidentielle faible densité;
- d'agrandir une aire d'affectation commerciale artérielle à même une aire d'affectation résidentielle faible densité;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne

Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adopter le Règlement RV-2014-13-78 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-85.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-92

Adoption du Règlement RV-2014-13-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (développement Roc Pointe, route Marie-Victorin, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-217](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de prévoir que les zones H0127 et H0134 ne sont plus assujetties au Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- d'assujettir, dans les zones C0249 et H0241, la délivrance de certains permis de constructions ou certificats d'autorisation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adopter le Règlement RV-2014-13-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-86.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-93

Adoption du Règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (modification d'une affectation récréo-écologique pour permettre une affectation axe de consolidation urbaine, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-219](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet l'agrandissement à la carte 1, d'une aire d'affectation « axe de consolidation urbaine » à même une aire d'affectation « récréo-écologique » pour y inclure le lot 2 155 556 du cadastre du Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2014-13-70 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-29.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-94

Adoption du Règlement RV-2014-13-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (fondations, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-224](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger sur certains terrains des fondations munies de pieux et sur certains terrains une dalle sur sol structurale et des conduites d'aqueduc et d'égouts attachées à la dalle sur sol ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2014-13-76 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-83.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-11-95

Adoption du Règlement RV-2014-13-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (règlement de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé relatif à la création d'une aire d'affectation récréation à même une affectation ressources, chemin Olivier, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-230](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement, qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV-2013-12-92, a pour objet la création de la zone L0057 à même une partie de la zone A0050 et d'y permettre l'usage « Camping »;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D’adopter le Règlement RV-2014-13-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2014-09-27.

Adoptée à l’unanimité

CV-2014-11-96

Période d’intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2014-11-97

Félicitations à Amalgame MDJ Ouest

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé à l’unanimité

De féliciter Amalgame MDJ Ouest pour avoir remporté un Prix à part entière de l’Office des personnes handicapées du Québec. Cet organisme a activement contribué à accroître la participation sociale des personnes handicapées, notamment pour l’élaboration de différents services destinés à améliorer la qualité de vie de ces personnes, source de fierté et d’inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l’unanimité

CV-2014-11-98

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-11-99

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

À 19 heures 40, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
